

TRANSLATION

Le 20 juillet 2006

Monsieur Michel Dorais
Commissaire et premier dirigeant
Agence du revenu du Canada
Édifice Connaught
555, avenue MacKenzie, bureau 7059
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

Monsieur,

Au nom de ses 64 000 membres et étudiants, l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) aimerait vous faire part de ses préoccupations en ce qui concerne la décision de suspendre les activités des comités consultatifs de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Il semble que la ministre du Revenu national a demandé à l'ARC d'étudier les mandats de tous les comités consultatifs afin de déterminer lesquels sont encore nécessaires et lesquels ne le sont plus. CGA-Canada est d'avis qu'il est important de procéder périodiquement à un tel examen, et que ce processus est nécessaire. Cependant, elle demanderait à l'ARC de bien prendre en considération les bienfaits uniques que lui apportent les comités consultatifs dans son désir d'offrir aux Canadiens et Canadiennes des services de qualité.

Parce qu'elle reçoit 24 millions de déclarations de revenus chaque année, et que les lois, les règlements et les politiques changent continuellement, la capacité de l'ARC d'obtenir de l'information des contribuables, et de leur en transmettre, est cruciale. Même si l'ARC dispose de diverses méthodes pour communiquer et recueillir de l'information, CGA-Canada croit que les comités consultatifs sont un outil efficace et utile, et qu'ils remplissent deux fonctions appréciables.

Premièrement, les membres de ces comités procurent à l'ARC des renseignements précieux et pratiques sur les effets des changements apportés aux lois et aux règlements, et sur la mise en œuvre des politiques. La relation continue qu'entretient l'ARC avec ces comités lui donne accès à la perspective particulière des contribuables et des fiscalistes. Cette relation a produit des résultats tangibles, surtout pour ce qui est de la simplification des formules d'impôts et des guides d'impôt complémentaires. En fait, l'Association croit que les avancées de ces dernières années dans les secteurs de la petite entreprise, de la grande entreprise et des organismes sans but lucratif, notamment, résultent du vaste processus de consultation continue entrepris par l'ARC auprès des différentes parties concernées et des professionnels comptables.

.../2

Deuxièmement, les membres des comités consultatifs, par l'entremise de leurs clients et de réseaux variés, assurent la communication avec le secteur dans lequel ils œuvrent. CGA-Canada croit que cela favorise une meilleure compréhension des politiques de l'ARC et, en conséquence, que cela a contribué à améliorer le respect de ces politiques, aidant ainsi l'ARC à remplir sa mission, qui comprend la promotion de l'observation des lois et des règlements du Canada.

Les exemples de l'efficacité des comités consultatifs sont nombreux. Mentionnons notamment le récent changement apporté à la formule T4, que l'on peut directement lier au travail du Comité consultatif des personnes handicapées. L'ajout à cette formule de la case « Primes d'un régime privé d'assurance-maladie » permettra aux Canadiens et Canadiennes admissibles de profiter de meilleurs avantages fiscaux. Ce petit changement recommandé par les membres de ce comité, qui bénéficient d'une expérience concrète, pourrait bien faire économiser aux contribuables admissibles 180 \$ par année.

Dans son rapport intitulé *L'Agence du revenu du Canada : Les cinq premières années — Établir les bases de l'administration fiscale et des prestations au 21^e siècle*, l'ARC reconnaît la contribution des comités consultatifs. Elle mentionne que : « Les consultations et la communication avec les intervenants jouent un rôle essentiel : elles permettent à l'Agence de centrer ses services sur les secteurs où les besoins sont les plus grands. À cet égard, l'Agence compte plus de 50 comités consultatifs nationaux, régionaux et locaux qui s'intéressent aux services fournis aux particuliers et aux entreprises du Canada. Ces comités ont permis à l'Agence d'approfondir sa compréhension des questions qui touchent les différents groupes de contribuables, comme les personnes âgées, le secteur de la bienfaisance, les grandes entreprises, les petites entreprises et l'industrie cinématographique. » CGA-Canada est tout à fait d'accord avec cela.

Au moment de sa création, l'ARC s'est vue confier trois objectifs importants, dont l'un était d'offrir un meilleur service aux contribuables canadiens et aux entreprises. La formation des comités consultatifs a été une étape majeure vers la réalisation de cet objectif. Même si elle est d'accord avec le principe des examens périodiques, CGA-Canada exhorte l'ARC de maintenir une structure de comités consultatifs efficace et utile, mettant l'accent sur une communication bilatérale entre l'ARC et les différents représentants des contribuables et des fiscalistes de tout le pays. Bref, CGA-Canada est convaincue que l'ARC devrait permettre aux comités consultatifs de poursuivre leur important travail.

CGA-Canada attend avec impatience de connaître votre avis à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé par :

Carole Presseault

Vice-présidente, Affaires gouvernementales et réglementaires

Pour :

Anthony Ariganello, FCGA, CPA (Delaware)

Président et chef de la direction

c. c. Brian Pallister, député

Président du Comité permanent des finances de la Chambre des communes